



ORGANISER UNE FÊTE DU VOISINAGE

Inscrivez votre fête sur le [site d'Espace MUNI](#) !



CONDITIONS D'AUTORISATION

Assurez-vous d'avoir complété le [formulaire de demande d'autorisation](#).

La fête doit se dérouler entre
7h et 23h **tous les premiers
samedis de juin**

Les convives doivent
apporter leur propre boisson
alcoolisée. Aucune vente ou
service ne sera autorisé

Apportez vos chaises et vos
tables. Aucun équipement ne
sera fourni par la Ville

Respectez les espaces publics
en ramassant vos matières
résiduelles



Les camions cuisines doivent
détenir un permis de
restauration ambulante et
être autonome



Les restaurateurs doivent
faire leur demande de permis
via le site web
<https://infopermiscommercial.saguenay.ca>

Installez un maximum de deux
chapiteaux ou abris-soleil
10'X10' et deux jeux
gonflables aux conditions
suivantes

Maintenez un dégagement de 3
mètres autour de chaque
structure, prévoyez au moins un
extincteur et suivre les
recommandations du fabricant

Extincteur conforme à
proximité



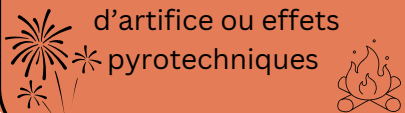
Les appareils de cuisson
suivants sont autorisés en
suivant les recommandations
du fabricant

- Mini BBQ portatif
- Poêle au butane
- Plaque de cuisson portative
- Appareil de réchaud
- Plaque chauffante
- BBQ au charbon



3 m
↔

Aucun feu de joie, feux
d'artifice ou effets
pyrotechniques



Aucune entrave sur
la voie publique ni
fermeture de rue

Aucun appareil de
cuisson sous les
chapiteaux